

**VILLE DE DIEPPE**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercice terminé le 31 décembre 2023



**EY**

Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

## **VILLE DE DIEPPE**

---

### **TABLE DES MATIÈRES**

Exercice terminé le 31 décembre 2023

---

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES (NON AUDITÉ)	i
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

## **VILLE DE DIEPPE**

---

### **MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES (NON AUDITÉ)**

Exercice terminé le 31 décembre 2023

---

#### **MAIRE**

Yvon Lapierre

#### **MAIRE-ADJOINT**

Melyssa Janin

#### **CONSEILLERS**

Corinne Godbout  
Jean-Marc Brideau  
Marc Lanteigne  
Ernest Thibodeau

Josée Turgeon-Roy  
Paul Gaudet  
Lise LeBouthillier

#### **OFFICIERS MUNICIPAUX**

Directeur général / Greffier  
Directeur général adjoint - services organisationnels  
Directeur général adjoint - opérations et vie communautaire  
Directeur général adjoint - développement durable et sécurité urbaine  
Greffier adjoint  
Trésorier  
Directeur - communications  
Directeur - technologie de l'information  
Directeur - ressources humaines  
Directeur - opérations  
Directeur - développement communautaire  
Directeur - mobilité urbaine  
Directeur - immigration  
Directeur - ingénierie  
Chef pompier  
Directeur - planification et développement  
Directeur - gestion de l'environnement

Marc Melanson  
Marie-Claude Landry  
Luc Richard  
Angèle Spencer  
Stéphane Simard  
Stéphane Thériault  
Annie Duguay  
Shaun Daigle  
Ginette Barrieau  
Raymond Bourque  
Denis LeBlanc  
Jérémy Aubé  
Emilie Haché  
Marc-André Cormier  
Marc Cormier  
Alexandre Girard  
Alexandre Truchon-Savard

Conseillers juridiques principaux

McIntyre Finn

Auditeur

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Comptables professionnels agréés

## **VILLE DE DIEPPE**

---

**MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES (NON AUDITÉ) (suite)**  
Exercice terminé le 31 décembre 2023

---

### **STATISTIQUES GÉNÉRALES**

Population : 28 114 (recensement 2021)

### **VALEUR IMPOSABLE ET TAUX D'IMPOSITION LOCALE**

	Valeur imposable	Taux d'imposition
2023 - Dieppe	4 286 266 800 \$	1,4600 \$
2023 - Ancien District de service local de Greater Lakeburn	115 672 100 \$	0,5445 \$
2023 - Ancien District de service local de Scoudouc	6 667 450 \$	0,4677 \$
2024 - Dieppe	4 830 697 050 \$	1,4300 \$
2024 - Ancien District de service local de Greater Lakeburn	137 556 100 \$	0,5945 \$
2024 - Ancien District de service local de Scoudouc	7 360 600 \$	0,5177 \$

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

### À son Honneur le maire et aux membres du conseil

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et de ses entités contrôlées (la "Ville"), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait



exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Ville pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young* S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Dieppe, Canada  
Le 22 avril 2024

Comptables professionnels agréés



## VILLE DE DIEPPE

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 décembre

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
<b>REVENUS (note 17)</b>			
Mandat d'imposition	65 095 173 \$	65 095 174 \$	57 494 896 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 22)	-	4 900	211 278
Province du Nouveau-Brunswick (note 22)	151 000	166 680	150 876
Ventes de services (note 22)	13 868 909	15 211 424	14 067 537
Autres revenus de provenance interne (note 22)	829 680	2 141 024	1 638 991
Subvention de financement et de péréquation communautaire	902 710	902 714	1 119 513
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	5	-	33 355
Intérêts gagnés	69 000	1 997 095	766 920
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	4 098 330	5 201 575
Contributions en immobilisations des développeurs (note 16)	-	4 911 616	3 897 801
Autres contributions	-	644 386	765 830
Gain sur ventes de terrains (note 4)	-	456 388	270 072
	<b>80 916 477 \$</b>	<b>95 629 731 \$</b>	<b>85 618 644 \$</b>
<b>DÉPENSES (note 17)</b>			
Services d'administration générale (note 22)	9 513 141 \$	9 519 500 \$	8 312 432 \$
Services de protection (note 22)	16 667 312	17 177 841	15 548 446
Services de transports (note 22)	8 869 407	16 392 820	16 257 437
Services d'hygiène du milieu (note 22)	1 452 870	1 477 568	1 416 034
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 22)	2 559 361	2 353 647	2 348 484
Services récréatifs et culturels (note 22)	10 813 991	13 691 577	12 029 618
Approvisionnement en eau (note 22)	4 923 840	6 142 908	5 256 594
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 22)	4 257 584	5 231 730	4 780 477
Services financiers - général (note 22)	1 397 188	1 358 932	1 502 891
Services financiers - eau (note 22)	387 000	378 058	392 304
Services financiers - égouts (note 22)	215 000	205 438	226 950
	<b>61 056 694</b>	<b>73 930 019</b>	<b>68 071 667</b>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 18 et 21)</b>	<b>19 859 783 \$</b>	<b>21 699 712 \$</b>	<b>17 546 977 \$</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT</b>		<b>317 881 990</b>	<b>300 335 013</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN</b>		<b>339 581 702 \$</b>	<b>317 881 990 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

## VILLE DE DIEPPE

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2023

2022

#### ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	26 070 199 \$	19 389 243 \$
Dépôts à terme (note 5)	11 565 124	11 188 715
Débiteurs		
Général	2 884 346	2 993 265
Taxe de vente à recevoir	789 252	839 856
Gouvernements	3 982 982	4 515 462
	<b>45 291 903</b>	<b>38 926 541</b>

#### PASSIFS

Créditeurs et frais courus	4 038 639	5 595 049
Déductions à la source à payer	39 224	70 584
Dus à d'autres gouvernements	255 573	291 249
Congés de maladie accumulés (note 8)	1 840 777	1 791 848
Revenus différés	568 606	571 119
Retenues de garanties	1 109 742	822 423
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	52 391 100	62 109 392
	<b>60 243 661</b>	<b>71 251 664</b>

#### DETTE NETTE

**(14 951 758)**      **(32 325 123)**

#### ACTIFS NON-FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 16)	530 452 174	513 193 410
Amortissement cumulé (note 16)	(178 602 076)	(165 787 097)
	<b>351 850 098</b>	<b>347 406 313</b>
Inventaire	40 580	31 985
Stocks de terrains	2 486 970	2 610 582
Charges payées d'avance	155 812	158 233
	<b>354 533 460</b>	<b>350 207 113</b>


#### EXCÉDENT ACCUMULÉ

**339 581 702 \$**      **317 881 990 \$**

#### ÉVENTUALITÉS (note 9) ET ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

APPROUVÉ PAR

....., Maire  
  
....., Greffier ou trésorier



**VILLE DE DIEPPE****ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**

Exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

Excédent de l'exercice	<b>21 699 712 \$</b>	17 546 977 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<b>(18 469 400)</b>	(14 513 698)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	<b>486 290</b>	368 659
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>13 721 126</b>	12 709 982
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	<b>(181 801)</b>	(141 775)
	<b>17 255 927</b>	15 970 145
Acquisitions de l'inventaire	<b>(40 580)</b>	(31 985)
Acquisitions des charges payées d'avance	<b>(155 812)</b>	(158 233)
Consommation de l'inventaire	<b>31 985</b>	23 326
Utilisation des charges payées d'avance	<b>158 233</b>	199 496
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrains	<b>7 117</b>	12 358
Variation des stocks de terrains	<b>116 495</b>	(182 916)
	<b>117 438</b>	(137 954)
Diminution de la dette nette	<b>17 373 365</b>	15 832 191
Dette nette au début de l'exercice	<b>(32 325 123)</b>	(48 157 314)
Dette nette à la fin de l'exercice	<b>(14 951 758) \$</b>	(32 325 123) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

**VILLE DE DIEPPE****ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 décembre

**2023****2022****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Excédent de l'exercice	<b>21 699 712 \$</b>	17 546 977 \$
Éléments sans effet sur les espèces et quasi-espèces :		
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	<b>(181 801)</b>	(141 775)
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrain	<b>7 117</b>	12 358
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>13 721 126</b>	12 709 982
Contributions en immobilisations des développeurs	<b>(4 911 616)</b>	(3 897 801)
	<b>30 334 538</b>	26 229 741
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	<b>692 004</b>	(2 898 661)
Créditeurs et frais courus, déductions à la source à payer et dus à d'autres gouvernements	<b>(1 623 446)</b>	(2 371 452)
Inventaire, stocks de terrains et charges payées d'avance	<b>110 321</b>	(150 312)
Revenus différés, retenues de garanties et autres éléments	<b>333 735</b>	(245)
	<b>29 847 152</b>	20 809 071

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS**

Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des contributions des développeurs	<b>(13 557 784)</b>	(10 615 897)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	<b>486 290</b>	368 659
	<b>(13 071 494)</b>	(10 247 238)

**ACTIVITÉS DE PLACEMENT**

Acquisitions de placements dans des dépôts à terme	<b>(376 410)</b>	(11 188 715)
	<b>(376 410)</b>	(11 188 715)

**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

Obtention de financement supplémentaire	-	625 000
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	<b>(9 718 292)</b>	(7 486 754)
	<b>(9 718 292)</b>	(6 861 754)

**AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES****6 680 956** (7 488 636)**ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT****19 389 243** 26 877 879**ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN****26 070 199 \$** 19 389 243 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ**

---

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1<sup>er</sup> janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Ville s'est donnée l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

---

Les états financiers consolidés de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les Normes comptables canadiennes du secteur public ("CCSP") portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

**Périmètre comptable du gouvernement**

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :

- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

---

**Budget**

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 28 novembre 2022 et par le Ministre des gouvernements locaux le 13 décembre 2022.

**Comptabilisation des revenus**

Les revenus non affectés sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsque la somme recouvrable est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année durant laquelle les frais connexes sont engagés.

Les autres revenus sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle, sont comptabilisées dans les revenus lors de l'achat ou de la construction de l'immobilisation visé.

**Recours à des estimations**

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes CCSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les estimations principales comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

**Instruments financiers**

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

**Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et quasi-espèces à l'état consolidé des flux de trésorerie comprennent l'encaisse, qui est composée de l'encaisse en main et les soldes bancaires, et le découvert bancaire, s'il y en a.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

---

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont inclus dans les immobilisations corporelles et sont comptabilisés au coût, qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail au moment de la comptabilisation initiale, moins l'amortissement cumulé. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<b>Type d'actif</b>	<b>Années</b>
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 25
Bâtiments	10 à 60
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 65
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	10 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Les contributions des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues et sont présentées dans les revenus de l'exercice au cours duquel elles sont reçues sous forme d'apport.

**Dépréciation**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

---

**Information sectorielle**

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

---

**Inventaire**

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

**Stocks de terrains**

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains. Toute baisse de valeur est présentée dans les dépenses des services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire de l'exercice au cours duquel elle est constatée. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment une baisse de valeur n'existent plus ou s'il y a des indications claires d'une augmentation de la juste valeur, la provision est renversée jusqu'à concurrence de la provision initiale inscrite.

**Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés**

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 8. Elle constate un passif, établi selon une évaluation actuarielle, et une charge au titre des congés rémunérés dans l'exercice au cours duquel les salariés fournissent à la Ville des services qui ouvrent droit à ces avantages, qui s'accumulent. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

**3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES**

---

La Ville de Dieppe a adopté les nouvelles normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et entrées en vigueur le 1er janvier 2023, à savoir : SP 3450 (Instruments financiers), SP 1201 (Présentation des états financiers) et SP 2601 (Conversion des devises). SP 3450 porte sur la comptabilisation et la sortie du bilan, la classification, la mesure et la communication des instruments financiers; SP 1201, sur les principes généraux de la communication de l'information dans les états financiers; SP 2601, sur la prise en compte et la présentation des opérations libellées en devises. L'adoption de ces normes n'a entraîné aucun changement notable aux états financiers de la Ville de Dieppe.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

---

**Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Les modifications suivantes à la mise en application de la norme SP3280 ont été publiées et sont applicables par la Ville pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2023 :

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée dans la période où naît une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de ce montant. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est initialement évaluée selon la meilleure estimation du montant nécessaire à la mise hors service de l'immobilisation corporelle à la date de clôture.

Un montant correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle connexe, qui est amorti sur la durée de vie résiduelle de celle-ci. Les variations du passif attribuables à l'écoulement du temps sont constatées à titre de charge d'intérêts à l'état des résultats avec une augmentation correspondante du passif.

Le montant futur estimatif des coûts à engager pour mettre l'immobilisation hors service est passé en revue chaque année et ajusté pour refléter la meilleure estimation du passif à cette date. Les ajustements pourraient résulter de changements dans les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie non actualisés nécessaires pour régler l'obligation, notamment des changements dans les probabilités, les montants et l'échéancier de règlement estimatifs, ainsi que des changements dans les modalités juridiques de l'obligation ou dans le taux d'actualisation. Ces variations sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'immobilisation en question. Si l'immobilisation corporelle en cause ne fait plus l'objet d'un usage productif, toute modification apportée à l'estimation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée en tant que charge dans la période où elle survient.

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation demeure comptabilisé jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint.

L'implantation de cette norme n'a eu aucun impact sur les états financiers de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.



## VILLE DE DIEPPE

---

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

---

<b>4. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Ventes de terrains	<b>690 020 \$</b>	386 991 \$
Coût des terrains vendus	<b>(233 632)</b>	(116 919)
	<b>456 388 \$</b>	270 072 \$

---

### 5. DÉPÔTS À TERME

---

Les dépôts à terme portent intérêt aux taux de 1,94 % et 5,32 % et viennent à échéance en février 2024 et juin 2024, respectivement.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

**6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION****2023****2022****Obligations découlant de contrats de location-acquisition**

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 935 318 \$, remboursable par versements mensuels de 12 149 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en février 2027.

**449 507 \$****595 295 \$**

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 361 596 \$, remboursable par versements mensuels de 5 206 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en juillet 2027.

**218 653****281 125**

Intérêts inclus dans les versements

**(33 960)****(57 400)****634 200****819 020****Emprunts**

Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse de l'hôtel de ville d'une valeur comptable nette de 4 536 438 \$, remboursable par versements mensuels de 72 689 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.

**5 516 900****6 062 372**

À reporter

**6 151 100 \$****6 881 392 \$**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

**6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)**

	2023	2022
Reporté	6 151 100 \$	6 881 392 \$
<b>Débiteures</b>		
1) Débiteure, remboursée durant l'exercice.	-	2 815 000
2) Débiteure, 0,50 % à 2,30 %, portion échéant en 2035 et 2040.	5 881 000	6 692 000
3) Débiteure, 3,95 % à 4,85, échéant en 2032.	573 000	625 000
4) Débiteure, 0,86 % à 2,38 %, échéant en 2031.	2 214 000	2 472 000
5) Débiteure, 1,35 % à 3,80 % renouvelable en 2032, échéant en 2037.	5 219 000	5 654 000
6) Débiteure, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	2 032 000	2 338 000
7) Débiteure, 1,20 % à 3,70 %, échéant en 2024.	417 000	822 000
8) Débiteure, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	4 401 000	4 894 000
9) Débiteure, 1,05 % à 3,90 %, échéant en 2030.	2 256 000	2 828 000
10) Débiteure, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	5 669 000	6 638 000
11) Débiteure, 1,65 % à 3,30 %, portion échéant en 2027 et 2032.	7 822 000	8 796 000
12) Débiteure, 2,10 % à 3,70 %, échéant en 2033.	431 000	466 000
13) Débiteure, 1,95 % à 2,95 %, portion échéant en 2029, 2034 et 2039.	9 325 000	10 188 000
<b>Total</b>	<b>52 391 100 \$</b>	<b>62 109 392 \$</b>

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt pour l'hôtel de ville, les contrats de location-acquisition et les débiteures.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)**

---

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimums exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

Dettes	Contrats de location-acquisition
2024 - 6 785 930 \$	208 259 \$
2025 - 6 360 202 \$	208 259 \$
2026 - 5 602 392 \$	208 259 \$
2027 - 5 071 612 \$	43 384 \$
2028 - 4 724 979 \$	0 \$

**7. EMPRUNTS À COURT TERME**

---

**Emprunt d'exploitation**

La Ville dispose de deux marges de crédit d'un montant autorisé de 8 504 440 \$ et 1 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelables annuellement. La marge de crédit de 8 504 440 \$ est garantie par la province du Nouveau-Brunswick; la marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par des stocks de terrains ayant une valeur comptable totale de 391 395 \$.

Ainsi que le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2023, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

**Emprunt interfonds**

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

**8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS****Congés de maladie accumulés**

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de huit heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et de sept heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de cinq jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les Normes CCSP. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en 2023.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 2,50 % (2022 - 2,50 %);
- taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,5 % (2022 - 5,05 %);
- âge de la retraite est de 62 (2022 - 62); et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie est de 60,00 % (2022 - 60,00 %).

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif et l'obligation pour les congés de maladie accumulés se présentent comme suit :

	<b>2023</b>	2022
Solde au début de l'exercice	<b>1 791 848 \$</b>	1 674 678 \$
Coût pour les services rendus	<b>138 721</b>	132 814
Charge d'intérêt	<b>66 052</b>	56 126
Prestations versées	<b>(100 726)</b>	(27 723)
Changements dans les hypothèses actuarielles	<b>(9 943)</b>	(134 219)
Autres	<b>(45 175)</b>	90 172
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 840 777 \$</b>	1 791 848 \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**

---

**Régime de retraite**

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 534 722 \$ (2022 - 1 185 022 \$) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 4,50 % à 11,50 % du salaire des employés, selon la catégorie de l'employé.

**9. ÉVENTUALITÉS**

---

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers consolidés, sauf pour la poursuite venant de Maritime Dover, pour laquelle la Ville a inscrit une provision de 198 000 \$.

**10. ENGAGEMENTS**

---

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cubes d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton.

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur.

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiac avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie Royale du Canada ("GRC").

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**11. INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa dette à long terme et ses dépôts à terme, qui portent intérêt à des taux d'intérêt fixes.

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Ville est exposée à ce risque surtout en raison de ses créiteurs et frais courus, de ses montants dus à d'autres gouvernements et de sa dette à long terme. L'exercice budgétaire annuel est suffisant pour pallier ce risque.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de la Ville est lié à ses débiteurs, son encaisse et ses dépôts à terme.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

**12. TRANSFERTS AUX RÉSERVES**

---

Les transferts entre les fonds de réserve furent autorisés au conseil le 14 décembre 2023 par résolution à l'exception des transferts suivants : un montant de 382 000 \$ qui fut autorisé le 8 août 2022 pour des dépenses en immobilisations qui ont été encourues en 2023, un montant de 87 000 \$ qui fut autorisé le 13 février 2023, un montant de 220 000 \$ qui fut autorisé le 24 avril 2023, un montant de 230 000 \$ qui fut autorisé le 8 mai 2023, des montants de 516 000 \$ et 676 000 \$ qui furent autorisés le 12 juin 2023, un montant de 78 000 \$ qui fut autorisé le 10 juillet 2023, et un montant de 174 000 \$ qui fut autorisé le 11 septembre 2023. Le sommaire des transferts aux réserves se trouve à la note 19.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

---

**13. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU**

---

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville sont dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

**14. EXCÉDENT/(DÉFICIT) AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS**

---

La *Loi sur la gouvernance locale* exige que les excédents/(déficits) au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts soient absorbés par le budget de la deuxième année suivante, ou soient répartis sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. La Ville a choisi de répartir le déficit de 2019 sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de 2021; les excédents/(déficits) des autres années sont inclus dans le budget de la deuxième année suivante. L'excédent/(déficit) à la fin de l'année est le suivant :

	2023	2022
2023 excédent	293 935 \$	- \$
2022 excédent	599 926	599 926
2021 excédent	-	510 803
2019 déficit	(675 204)	(1 350 408)
	<b>218 657 \$</b>	<b>(239 679) \$</b>

---

**15. CHIFFRES COMPARATIFS**

---

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.



# VILLE DE DIEPPE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

### 16. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations foncières	Équipement et machinerie	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2023	Total 2022
<b>COÛT</b>										
Solde d'ouverture	28 873 668 \$	23 837 787 \$	6 107 519 \$	13 754 761 \$	97 848 174 \$	205 164 636 \$	135 091 264 \$	2 515 711 \$	513 193 410 \$	500 071 398 \$
Plus :										
Acquisitions de l'année	1 316 914	3 096 826	336 548	2 900 517	-	5 731 886	4 304 217	-	17 684 908	16 209 102
Dispositions de l'année	-	-	(38 166)	(638 198)	-	(496 862)	(48 408)	-	(1 210 636)	(1 391 686)
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	784 492	784 492	(1 695 404)
Solde de clôture	30 190 472	26 933 613	6 404 899	16 017 080	97 848 174	210 410 660	139 347 073	3 300 203	530 452 174	513 193 410
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>										
Solde d'ouverture	-	8 459 702	3 686 894	7 345 602	36 263 291	73 908 113	36 124 495	-	165 787 097	154 241 917
Plus :										
Amortissement de l'année	-	1 266 032	374 317	1 106 097	3 628 237	5 812 401	1 646 042	-	13 721 126	12 709 982
Amortissement cumulé sur dispositions	-	-	(33 141)	(603 808)	-	(266 111)	(13 087)	-	(906 147)	(1 164 802)
Solde de clôture	-	9 716 734	4 027 070	7 846 891	39 791 628	79 464 403	37 756 450	-	178 602 076	165 787 097
<b>VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	30 190 472 \$	17 217 879 \$	2 377 829 \$	8 170 189 \$	58 056 646 \$	130 946 257 \$	101 590 623 \$	3 300 203 \$	361 850 098 \$	347 406 313 \$

Au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles louées représentent des véhicules ayant un coût de 1 799 641 \$ (2022 - 1 799 641 \$) et de l'amortissement cumulé de 502 727 \$ (2022 - 425 384 \$). Des immobilisations corporelles complètement amorties ayant un coût total de 20 770 702 \$ (2022 - 19 024 798 \$) sont incluses dans les améliorations foncières, l'équipement et machinerie, les véhicules, les bâtiments, les transports et l'eau et égouts, car elles sont toujours en service.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles de transports de 1 647 553 \$ (2022 - 1 355 327 \$) et d'eau et égouts de 3 264 063 \$ (2022 - 2 542 474 \$) ont été reçues à titre de contributions des développeurs.

# VILLE DE DIEPPE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

### 17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2023 Consolidés	2022 Consolidés
<b>Revenus</b>									
Mandat d'imposition	10 035 458 \$	18 139 119 \$	21 195 240 \$	1 330 166 \$	2 515 736 \$	11 879 455 \$	- \$	65 095 174 \$	57 494 896 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	4 900	166 680	-	-	-	-	171 580	362 154
Ventes de services	-	-	-	-	-	2 388 896	12 822 528	15 211 424	14 067 537
Subvention de financement et de péréquation communautaire	139 168	251 546	293 927	18 446	34 887	164 740	-	902 714	1 119 513
Intérêts gagnés	291 683	527 216	616 043	38 661	73 120	345 278	105 094	1 997 095	766 920
Autres	78 893	1 628 153	4 429 211	10 457	634 969	2 057 246	3 412 815	12 251 744	11 807 624
	10 545 202	20 550 934	26 701 101	1 397 730	3 258 712	16 835 615	16 340 437	95 629 731	85 618 644
<b>Dépenses</b>									
Salaires et bénéfices	3 985 046	6 612 009	3 917 621	-	1 426 005	6 044 147	3 356 152	25 340 980	21 922 456
Biens et services	4 371 105	9 937 250	5 407 118	1 477 568	911 440	4 008 319	6 033 203	32 146 003	30 760 603
Amortissement	641 143	628 582	6 941 035	-	9 085	3 680 865	1 820 416	13 721 126	12 709 982
Intérêts	323 820	124 354	659 822	-	-	250 936	583 496	1 942 428	2 122 145
Autres	522 206	-	127 046	-	7 117	(41 754)	164 867	779 482	556 481
	9 843 320	17 302 195	17 052 642	1 477 568	2 353 647	13 942 513	11 958 134	73 930 019	68 071 667
<b>Excédent (déficit) de l'année</b>	701 882 \$	3 248 739 \$	9 648 459 \$	(79 838) \$	905 065 \$	2 893 102 \$	4 382 303 \$	21 699 712 \$	17 546 977 \$

# VILLE DE DIEPPE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

### 18. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Fonds de réserve	Total
<b>Excédent des fonds pour l'année 2023</b>	<b>390 874 \$</b>	<b>19 273 906 \$</b>	<b>293 935 \$</b>	<b>3 706 019 \$</b>	<b>7 480 547 \$</b>	<b>31 145 281 \$</b>
<b>Ajustements à l'excédent annuel</b>	<b>(589 568)</b>	<b>-</b>	<b>164 402</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(425 166)</b>
Déficit (excédent) des années précédentes	(156 000)	-	-	-	156 000	-
Élimination des transferts entre fonds	8 197 000	(3 275 000)	-	-	(4 922 000)	-
Fonds de réserve de fonctionnement général	4 876 503	(4 876 503)	383 262	(383 262)	-	-
Fonds de réserve capital général	-	-	(40 000)	-	40 000	-
Fonds de réserve de fonctionnement des services d'eau et d'égout	-	-	1 245 000	(213 000)	(1 032 000)	-
Fonds de réserve capital d'eau et d'égout	6 609 845	(6 609 845)	2 924 000	(2 924 000)	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	2 150 000	-	(2 150 000)	-	-	-
Élimination d'un revenu interne	-	(11 891 625)	-	(1 820 416)	-	(13 712 041)
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	1 647 553	-	3 264 063	-	4 911 616
Contributions en immobilisations des développeurs	-	-	-	-	-	184 819
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	184 819	-	-	-	-	-
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	(145 830)	(145 830)
Entente de commandite pour un projet capital	-	50 000	-	-	-	50 000
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(278 699)	-	(35 362)	-	(314 061)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	78 005	(9 085)	(63 826)	-	-	5 094
<b>Total d'ajustements à l'excédent de l'année 2023</b>	<b>21 350 604</b>	<b>(25 243 204)</b>	<b>2 462 838</b>	<b>(2 111 977)</b>	<b>(5 903 830)</b>	<b>(9 445 569)</b>
<b>Excédent (déficit) pour l'année 2023 selon les Normes CCSP</b>	<b>21 741 478 \$</b>	<b>(5 969 298) \$</b>	<b>2 756 773 \$</b>	<b>1 594 042 \$</b>	<b>1 576 717 \$</b>	<b>21 699 712 \$</b>

# VILLE DE DIEPPE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

### 19. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2023	Total 2022
<b>Actifs et excédent accumulé</b>	<b>3 156 103 \$</b>	<b>28 099 637 \$</b>	<b>690 900 \$</b>	<b>5 742 158 \$</b>	<b>346 114 \$</b>	<b>38 034 912 \$</b>	<b>30 554 365 \$</b>
<b>Revenus (note 12)</b>							
Intérêts	163 013	1 129 614	35 948	231 729	16 413	1 576 717	581 245
Contribution du fonds de fonctionnement général	469 000	8 197 000	-	-	-	8 666 000	7 235 000
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	100 000	1 245 000	-	1 345 000	2 074 000
Contribution du fonds de capital et emprunt général	-	354 000	-	-	-	354 000	1 145 000
Contribution du fonds de capital des services d'eau et d'égout	-	-	-	106 000	-	106 000	-
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	145 830	145 830	22 593
	<b>632 013</b>	<b>9 680 614</b>	<b>135 948</b>	<b>1 582 729</b>	<b>162 243</b>	<b>12 193 547</b>	<b>11 057 838</b>
<b>Dépenses (note 12)</b>							
Transfert au fonds de fonctionnement général	625 000	-	-	-	-	625 000	208 500
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	-	3 629 000	-	-	-	3 629 000	2 336 000
Transfert au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	140 000	-	-	140 000	-
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	319 000	-	319 000	180 000
	<b>625 000</b>	<b>3 629 000</b>	<b>140 000</b>	<b>319 000</b>	<b>-</b>	<b>4 713 000</b>	<b>2 724 500</b>
<b>Excédent de l'année</b>	<b>7 013 \$</b>	<b>6 051 614 \$</b>	<b>(4 052) \$</b>	<b>1 263 729 \$</b>	<b>162 243 \$</b>	<b>7 480 547 \$</b>	<b>8 333 338 \$</b>

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

#### 20. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTRÔLÉES

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2023	Total 2022
Actifs	391 040 992 \$	3 211 199 \$	5 573 172 \$	399 825 363 \$	389 133 654 \$
Passifs	53 979 091	721 833	5 542 737	60 243 661	71 251 664
Excédent accumulé	337 061 901	2 489 366	30 435	339 581 702	317 881 990
Revenus	93 585 333	1 716 151	328 247	95 629 731	85 618 644
Dépenses	71 890 293	1 713 251	326 475	73 930 019	68 071 667
Excédent de l'année	21 695 040 \$	2 900 \$	1 772 \$	21 699 712 \$	17 546 977 \$

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

# VILLE DE DIEPPE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

### 21. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CCSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus internes	Excédents/déficits d'années précédentes	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
<b>Revenus</b>	65 095 173 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	65 095 173 \$
Mandat d'imposition								
Prestations de services à d'autres gouvernements	151 000	-	-	-	-	-	-	151 000
Ventes de services	1 983 909	11 885 000	-	-	-	-	-	13 868 909
Autres revenus de provenance interne	829 680	2 150 000	-	(2 150 000)	-	-	-	829 680
Subvention de financement et de péréquation communautaire	902 710	-	-	-	-	-	-	902 710
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	1 154 000	75 000	-	-	-	(1 229 000)	-	-
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	5	-	-	-	-	-	-	5
Intérêts gagnés	50 000	19 000	-	-	-	-	-	69 000
Contribution Expansion Dieppe Inc.	101 123	63 826	-	-	-	-	(164 949)	-
Excédents d'années précédentes	605 900	610 802	-	-	(1 116 702)	-	-	-
	70 873 500	14 703 628	-	(2 150 000)	(1 116 702)	(1 229 000)	(164 949)	80 916 477
<b>Dépenses</b>	9 513 141	-	-	-	-	-	-	9 513 141
Services d'administration générale	18 817 312	-	-	(2 150 000)	-	-	-	16 667 312
Services de protection	8 869 407	-	-	-	-	-	-	8 869 407
Services de transports	1 452 870	-	-	-	-	-	-	1 452 870
Services d'hygiène du milieu	2 559 361	-	-	-	-	-	-	2 559 361
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	10 813 991	-	-	-	-	-	-	10 813 991
Services récréatifs et culturels	-	4 923 840	-	-	-	-	-	4 923 840
Approvisionnement en eau	-	4 267 584	-	-	-	-	-	4 267 584
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	1 397 188	602 000	-	-	-	-	-	4 257 584
Intérêts sur la dette à long terme	5 163 313	2 166 000	-	-	-	(7 329 313)	-	1 999 188
Paiements de la dette à long terme								
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	11 506 917	1 462 000	-	-	-	(12 968 917)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	780 000	617 000	-	-	-	(1 397 000)	-	-
Déficits d'années précédentes	-	675 204	-	-	(675 204)	-	-	-
	70 873 500	14 703 628	-	(2 150 000)	(675 204)	(21 695 230)	-	61 056 694
<b>Excédent (déficit)</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	(441 498) \$	20 466 230 \$	(164 949) \$	19 859 783 \$

**VILLE DE DIEPPE****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

**22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES**

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
<b>Revenus</b>			
<i>Prestations de services à d'autres gouvernements</i>			
Autres municipalités			
Feu	- \$	4 900 \$	211 278 \$
Province du Nouveau-Brunswick			
Rues et chemins	140 000 \$	140 001 \$	140 013 \$
Peinture des lignes sur chaussées	11 000	26 679	10 863
	151 000 \$	166 680 \$	150 876 \$
<i>Ventes de services</i>			
Arénas	1 326 489 \$	1 540 470 \$	1 259 822 \$
Centre aquatique et sportif	517 000	678 931	459 743
Scène mobile - location et commanditaires	-	5 200	2 400
Programmes	124 670	117 017	60 653
Location de terrains sportifs	15 750	47 278	7 008
Eau	5 830 000	6 286 676	6 046 287
Réseau d'assainissement	5 781 000	6 232 106	5 964 499
Connexions, services et autres	204 000	219 123	203 900
Intérêts gagnés	70 000	84 623	63 225
	13 868 909 \$	15 211 424 \$	14 067 537 \$
<i>Autres revenus de provenance interne</i>			
Permis de construction et autres permis	582 500 \$	1 461 164 \$	1 010 556 \$
Amendes			
Arrêté municipal	15 000	13 990	16 708
Autres	-	10 400	-
Loyers - matériel et immeuble	158 000	276 064	229 840
Divers	74 180	379 406	381 887
	829 680 \$	2 141 024 \$	1 638 991 \$

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
<b>Dépenses</b>			
<i>Services d'administration générale</i>			
Services législatifs			
Maire	65 200 \$	57 365 \$	52 464 \$
Conseillers	236 215	210 940	199 307
Autres	47 100	53 904	38 261
	<b>348 515</b>	<b>322 209</b>	290 032
Administration			
Greffier	416 307	300 633	274 011
Directeur	3 082 859	2 910 232	1 932 212
Immeubles	609 995	782 010	690 175
Avocat	325 000	406 074	302 110
Autres	2 278 109	1 789 950	1 947 640
	<b>6 712 270</b>	<b>6 188 899</b>	5 146 148
Gestion des finances			
Administration	231 145	235 475	192 441
Comptabilité	279 845	306 636	273 226
Vérification externe	55 000	61 725	60 921
	<b>565 990</b>	<b>603 836</b>	526 588
Services courants			
Coût d'évaluation	855 570	855 270	724 522
Autres services d'administration générale			
Congrès	13 000	16 585	14 927
Primes d'assurance responsabilité civile	325 000	369 352	321 802
Subvention - Théâtre Capitol	75 000	75 000	75 000
Subvention - autres	602 796	668 138	599 854
Autres	15 000	13 028	10 386
Amortissement des immobilisations corporelles	-	641 143	603 173
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	(233 960)	-
	<b>1 030 796</b>	<b>1 549 286</b>	1 625 142
	<b>9 513 141 \$</b>	<b>9 519 500 \$</b>	8 312 432 \$



**VILLE DE DIEPPE****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2023

<b>22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)</b>	<b>2023 Budget</b>	<b>2023 Réel</b>	<b>2022 Réel</b>
<i>Services de protection</i>			
Service de police			
Contrat GRC et coûts municipaux	8 473 374 \$	8 473 394 \$	7 187 553 \$
Protection contre les incendies			
Administration	855 478	722 206	557 222
Service de lutte contre les incendies	5 313 209	5 244 582	5 255 777
Enquêtes sur les incendies et prévention	10 000	6 279	8 478
Poste et bâtiment	440 224	395 003	397 060
Matériel de lutte contre les incendies	567 044	622 147	576 460
Formation	73 770	73 611	43 960
	7 259 725	7 063 828	6 838 957
Mesures d'urgence			
Administration	-	3	10 176
Fournitures	16 000	1 688	46 204
	16 000	1 691	56 380
Autres			
Inspection de construction	378 061	406 343	378 499
Application des arrêtés	375 046	436 253	311 151
Protection des animaux	46 282	48 926	44 483
Destruction des insectes et parasites	118 824	118 824	111 330
Amortissement des immobilisations corporelles	-	628 582	620 093
	918 213	1 638 928	1 465 556
	16 667 312 \$	17 177 841 \$	15 548 446 \$

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
<i>Services de transports</i>			
<i>Services communs</i>			
Administration	551 251 \$	<b>528 521 \$</b>	468 608 \$
Formation et perfectionnement	17 700	<b>30 689</b>	20 801
Génie civil, planification, surveillance	795 720	<b>761 492</b>	832 618
Matériel général	135 996	<b>181 759</b>	153 309
Ateliers et autres bâtiments	1 530 182	<b>1 368 630</b>	1 136 002
	<b>3 030 849</b>	<b>2 871 091</b>	2 611 338
<i>Chemins et routes</i>			
Entretien au cours de l'été	1 596 292	<b>2 370 391</b>	3 414 107
Trottoirs	68 000	<b>56 810</b>	13 875
Égouts pluviaux et fossés de drainage	132 300	<b>119 961</b>	84 545
Enlèvement de la neige et de la glace	1 744 084	<b>1 676 509</b>	1 902 360
	<b>3 540 676</b>	<b>4 223 671</b>	5 414 887
<i>Éclairage des rues</i>			
	556 000	<b>609 557</b>	561 580
<i>Services relatifs à la circulation</i>			
Indicateurs des rues	27 000	<b>90 774</b>	86 625
Traçage des voies de circulation	64 000	<b>83 114</b>	59 385
Signaux routiers	79 500	<b>79 059</b>	84 728
	<b>170 500</b>	<b>252 947</b>	230 738
<i>Transport en commun</i>			
	1 571 382	<b>1 367 473</b>	1 286 684
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>			
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	<b>6 941 035</b>	6 212 465
	-	<b>127 046</b>	(60 255)
	-	<b>7 068 081</b>	6 152 210
	<b>8 869 407 \$</b>	<b>16 392 820 \$</b>	16 257 437 \$

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
<i>Services d'hygiène du milieu</i>			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 452 870 \$	1 477 568 \$	1 416 034 \$
<i>Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire</i>			
Commission d'urbanisme	38 056 \$	38 056 \$	32 765 \$
Planification et développement	749 100	624 668	542 036
Remembrement foncier et réserve foncière	170 000	159 594	161 643
Expansion Dieppe Inc.	1 115 184	1 371 192	1 370 931
Commission de développement économique	-	-	117 805
Plan de développement durable	150 000	57 254	26 071
Embellissement et amélioration de terrains	118 000	86 681	77 500
Tourisme	219 021	-	-
Provision pour baisse de valeur sur stocks de terrains	-	7 117	12 358
Amortissement des immobilisations corporelles	-	9 085	7 375
	2 559 361 \$	2 353 647 \$	2 348 484 \$
<i>Services récréatifs et culturels</i>			
Administration	677 151 \$	661 648 \$	416 791 \$
Centres communautaires	622 600	371 460	357 298
Centre aquatique et sportif	2 169 226	1 884 258	1 585 643
Arénas	2 831 145	2 847 664	2 633 562
Parcs et terrains de jeux	3 830 821	3 606 198	3 158 803
Autres services récréatifs	673 848	674 765	424 538
Formation et perfectionnement	8 600	6 041	4 756
Bibliothèque	600	432	658
Amortissement des immobilisations corporelles	-	3 680 865	3 496 654
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(41 754)	(49 085)
	10 813 991 \$	13 691 577 \$	12 029 618 \$

## VILLE DE DIEPPE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
<i>Approvisionnement en eau</i>			
Administration	743 919 \$	760 222 \$	596 354 \$
Règlement judiciaire (note 9)	-	99 000	-
Conduite et distribution	2 183 276	2 201 389	2 004 931
Force motrice et pompage	274 645	370 321	240 507
Achat d'eau	1 600 000	1 643 583	1 397 522
Test source d'eau	-	30 324	16 516
Facturation et perception	122 000	127 861	115 653
Amortissement des immobilisations corporelles	-	910 208	885 111
	<b>4 923 840 \$</b>	<b>6 142 908 \$</b>	<b>5 256 594 \$</b>
<i>Collectage et évacuation des eaux d'égouts</i>			
Administration	347 954 \$	386 333 \$	296 499 \$
Règlement judiciaire (note 9)	-	99 000	-
Système de collectage des eaux d'égouts	1 180 750	1 137 578	1 000 619
Stations de relèvement des eaux d'égouts	38 800	35 842	22 126
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 572 080	2 572 080	2 496 480
Facturation et perception	118 000	123 822	112 077
Amortissement des immobilisations corporelles	-	910 208	885 111
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(33 133)	(32 435)
	<b>4 257 584 \$</b>	<b>5 231 730 \$</b>	<b>4 780 477 \$</b>
<i>Services financiers - général</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	1 045 500 \$	1 035 112 \$	1 149 155 \$
Emprunt - hôtel de ville			
Intérêts - long terme	351 688	323 820	353 736
	<b>1 397 188 \$</b>	<b>1 358 932 \$</b>	<b>1 502 891 \$</b>

## VILLE DE DIEPPE

---

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023

---

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
<i>Services financiers - eau</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	387 000 \$	<b>378 058 \$</b>	392 304 \$
<i>Services financiers - égouts</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	215 000 \$	<b>205 438 \$</b>	226 950 \$